

notre travail était très bien fait, mais que... que... que... etc, qu'il voterait contre.

Messieurs les docteurs Trenholme de Coaticoole et Gadbois de Sherbrooke n'y allèrent pas par quatre chemins; ils proposèrent short and sweet: "to consider the St-Pierre motion 6 months herein". Vous savez ce qu'est en termes parlementaires, le renvoi d'une motion à six mois. L'Assemblée eut un bon mouvement, elle refusa d'adopter cet amendement.

Mais notre pauvre projet n'était pas à bout: Monsieur le Docteur Bélanger de Lévis, secondé par Monsieur le Docteur Gadbois, qui décidément ne semble pas favorable à cette réforme, propose "que le projet St-Pierre soit soumis à la profession et que pour devenir loi, il soit approuvé par la majorité absolue des médecins de la province. Pour que cette proposition fût justifiable, il aurait fallu me semble-t-il, imposer d'abord le vote obligatoire, c'est-à-dire attenter à la liberté de voter. Aussi, en un second bon mouvement, les Gouverneurs ont rejeté cette proposition.

Vous comptez maintenant, que la motion St-Pierre va passer facilement, le chemin étant déblayé; erreur, le Bureau la tua sans phrases. Je ne regrette qu'une chose: c'est que les noms respectifs de chacun de ceux qui ont voté pour ou contre cette mesure, n'apparaissent pas au procès-verbal de cette remarquable assemblée. le vote s'étant donné à main levée. J'avoue que j'en ai été tellement médusé, que je n'ai pas songé à demander l'enregistrement des voteurs. Lorsque je me suis ressaisi, il était trop tard; mais je compte que ce n'est que partie remise.

Messieurs.

Je me propose de publier cette conférence dans nos revues médicales, pour l'information de notre génération et pour l'histoire médicale de notre pays. J'attire donc l'attention de tous les mé-